Mairie
87700
29 Rue de la Croix des Combes
05.55.70.24.92
Beynac87.mairie@gmail.com

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2026

Le conseil municipal de BEYNAC s'est réuni en session ordinaire le mercredi 9 septembre 2026 à 20h30, à la mairie, sur convocation adressée le 31 août 2026, sous la présidence de Madame le Maire, Marie-Claude BEYRAND.

Présents : Marie-Claude BEYRAND, Philippe TRAMPONT, Sandrine JOUVE, Patricia ARÉNA, Jean-Pierre BERGER, Ludovic DUHAIN, Léo BUISSON, Antoine DURAND, Catherine EBURDERIE, Lorine GORSE, Annick MACAIRE. Jocelyne PIMPIN.

Absents : David DU BOUCHERON, Jean-Louis CONSTANT, Fabienne CHARON

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance. Madame Lorine GORSE est désignée secrétaire de séance et accepte cette fonction.

Après avoir procédé à l'appel des membres du conseil municipal et constaté que le quorum est atteint, Madame Marie-Claude BEYRAND, maire, déclare la séance ouverte et indique que le conseil municipal peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Délibération relative aux taux de promotion pour les avancements de grade
- Suppression et création de poste
- Modification du tableau des effectifs des emplois permanents
- Demande de subvention auprès d'EDF dans le cadre du dispositif été 2026
- -Désignation de deux délégués à la commission locale d'évaluation des charges transférées à la communauté de communes du Val de Vienne
- Pouvoir de police
- Participation de la commune en faveur des communes sinistrées par les incendies
- Modification de la commission école
- Demande de subvention pour la mise en place de volets roulants à l'école

1. Délibération relative aux taux de promotion pour les avancements de grade

Madame le Maire propose de fixer à 100% les ratios d'avancement de grade pour la collectivité, pour tous les grades, tous les cadres d'emplois et toutes les filières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition par 10 voix pour et 2 abstentions.

Il a été constaté, postérieurement à la séance, que l'avis préalable du comité social territorial (CST), requis pour cette délibération, n'avait pas été recueilli.

En conséquence, la délibération n'a pas été transmise au contrôle de légalité. La question sera de nouveau soumise au conseil municipal après consultation du CST.

2. **Suppression et création de poste**

Madame le maire propose la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet à la suite de la création du poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce par 11 voix pour et 1 abstention.

Il a été constaté, postérieurement à la séance, que la création du poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe avait déjà fait l'objet d'une délibération antérieur.

Par ailleurs, l'avis préalable du comité social territorial (CST), requis pour la suppression du poste, n'avait pas été recueilli.

En conséquence, la délibération n'a pas été transmise au contrôle de légalité. La suppression de poste sera de nouveau soumise au conseil municipal après consultation du CST.

3. **Modification du tableau des effectifs des emplois permanents**

Madame le Maire présente au conseil municipal la modification du tableau des effectifs des emplois permanents, avec une prise d'effet prévue au 1er octobre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette modification à l'unanimité.

Il a été constaté, postérieurement à la séance, que la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe, prévue au point précédent, nécessitait l'avis préalable du comité social territorial (CST), lequel n'avait pas été recueille.

En conséquence, le tableau des effectifs a été maintenu en l'état, dans l'attente de la régularisation de la procédure et d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

4. **Demande de subvention auprès d'EDF dans le cadre du dispositif été 2026**

Madame le Maire rappelle qu'EDF a mis en place en juin 2026, un fonds d'aides pour le rafraichissement des établissements accueillant des enfants. Notre école y étant éligible, un devis a été établi pour faire installer des ventilateurs de plafond dans chaque salle de classe et dans la cantine qui s'élève à 3 175€ TTC.

Elle rappelle la volonté communale à rechercher tous les concours financiers possibles pour améliorer le confort des élèves et du personnel travaillant à l'école et demande au Conseil municipal de demander l'octroi d'une aide financière auprès d'EDF qui est plafonnée à 400€ par ventilateur soit 4000€.

Le conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire, décide, à l'unanimité des membres présents, de solliciter le concours financier d'EDF dans le cadre du dispositif été 2026.

5. **Désignation de deux délégués à la commission locale d'évaluation des charges transférées à la communauté de communes du Val de Vienne**

Madame le Maire rappelle que la CLECT sert à évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de désigner :

- deux délégués pour cette commission

Madame Marie-Claude BEYRAND, Maire et Monsieur Philippe TRAMPONT, Adjoint au maire ayant souhaité remplir ces fonctions, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, les désigne délégués à cette commission

6. **Pouvoir de police**

Madame le maire informe le conseil municipal de la question relative au transfert de certains pouvoirs de police spéciale au président de la communauté de communes.

Elle indique souhaiter conserver l'exercice de ses pouvoirs de police concernés par ce transfert.

Le conseil municipal prend acte de cette position, exprimée à l'unanimité des membres présents.

7. **Participation de la commune en faveur des communes sinistrées par les incendies**

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'appel à la solidarité lancé par l'Association des Maires de France (AMF) en faveur des communes touchées par les incendies.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de participer à cet élan de solidarité à hauteur de 1€ par habitant, soit une participation d'un montant total de 735€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'accorder** une participation financière à hauteur de 1€ par habitant, soit un montant total de 735€, dans le cadre de l'appel à la solidarité porté par l'AMF ;
- **autorise** Madame le Maire à procéder au versement de cette participation et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. **Modification de la commission école**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la candidature de madame Lorine GORSE pour intégrer la commission école.

La candidature de Madame Lorine GORSE est acceptée.

9. Demande de subvention pour la mise en place de volets roulants à l'école

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet d'installation de volets roulants à l'école et évoque la possibilité de solliciter une subvention pour financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Fin de la séance à 22h15.

La secrétaire de séance
Lorine GORSE

Le maire
Marie-Claude BEYRAND

